

FICHE DE PROCEDURE

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ASSOCIES DES DISCIPLINES MEDICALES

auteur	Responsable du service du personnel		
destinataire	Gestionnaire RH et coordonnateur d'enseignement		
date de création	04/06/2013	dernière mise à jour	19/10/2016

Objet : recrutement de personnalités françaises ou étrangères ne remplissant pas les conditions statutaires pour être recrutés en qualité de personnel enseignant et hospitalier selon le décret statutaire n° 84-135 du 24 février 1984.

Textes de référence :

- Décret n° 91-966 du 20 septembre 1991 modifié portant sur les personnels associés des centres hospitaliers et universitaires dans les disciplines médicales et odontologiques
- Décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 10 mai 2007 pris pour l'application du décret n° 2007-772 du 10 mai 2007
- circulaire de gestion annuelle envoyée par le ministère

I – CRITÈRES DE RECRUTEMENT

a) conditions pour une association à temps plein du candidat :

- avoir effectué des travaux et publications relatifs à la discipline de recrutement
- justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline de recrutement

b) conditions pour une association à mi-temps du candidat :

- justifier d'une activité professionnelle principale, autre que d'enseignement, depuis au moins 3 ans, en rapport avec la discipline de recrutement

cas particulier pour un recrutement de médecin généraliste :

- avoir assuré pendant au moins 3 ans des services d'enseignement rémunérés à la vacation dans le supérieur pour les maîtres de conférences
- justifier de 3 ans de maître de conférences associé pour les professeurs

Corps et quotité	Durée du contrat
Professeur associé à plein temps	6 mois à 5 ans
Maître de conférences à plein temps	6 mois à 1 an, renouvelable dans la limite de 5 ans
Professeur associé à mi-temps	6 mois à 6 ans
Maître de conférences à mi-temps	maximum 3 ans, renouvelable une fois pour la même durée

II – PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

a) décembre :

- identifier les postes vacants et renouvellements ou promotions possibles
- voir avec le Doyen et le département de médecine générale les projets de recrutement
- envoyer les imprimés à compléter aux candidats pressentis *

b) janvier :

- réceptionner et vérifier les dossiers de candidature
- demander les pièces manquantes éventuelles
- accuser réception
- prévoir un conseil de faculté restreint
- pour la médecine générale, demander l'avis et le classement du département de médecine générale

c) février

- passer les dossiers en conseil de faculté restreint pour avis et classement
- établir le procès-verbal du conseil pour chaque catégorie
- réceptionner l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier et Universitaire s'il s'agit d'une association à plein temps
- remonter les dossiers complets au ministère chargé de l'enseignement supérieur (DGRH A 2-3) par voie électronique puis postale

d) mars

- réceptionner les noms des rapporteurs désignés par le Conseil National des Universités et transmis par le ministère pour les nouveaux
- envoyer les dossiers par voie postale aux rapporteurs

e) fin juin – début juillet

- réceptionner les résultats des délibérations du CNU puis les avis d'affectations pour les nouveaux recrutements : créations ou promotions
- réceptionner les avis d'affectation ou les actes de nomination pour les renouvellements
- envoyer aux candidats la fiche de renseignements à compléter de l'université avec la liste des pièces à fournir pour la prise en charge
- établir le procès-verbal d'installation pour septembre

* Cf annexes : pièces à fournir et imprimés à compléter

ANNEXE 1

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR AU MINISTÈRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE PROPOSITION DE RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT ASSOCIE

I – DOCUMENTS COMMUNS

- curriculum vitae du candidat (2 pages maximum)
- extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de faculté en formation restreinte au cours de laquelle la candidature a été examinée

II – RECRUTEMENT EN MEDECINE GENERALE

- annexe VII : proposition de nomination d'un enseignant associé de médecine générale à compléter par la faculté
- annexe VIII : candidature en qualité d'enseignant associé de médecine générale à compléter par le candidat (2 pages maximum)
- avis de la commission de 3ème cycle de médecine générale du département de médecine générale
- présentation succincte du département de médecine générale avec indication du nombre total d'étudiants concernés
- copie du dernier avis d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (contribution économique territoriale) du candidat

Documents à fournir ultérieurement pour les rapporteurs du CNU :

- un curriculum vitae avec titres et travaux
- relevé individuel d'activité (RIAP) des deux dernières années dès que possible
- éléments attestant du nombre de patients ayant choisi le candidat comme médecin traitant
- rapport d'activité (enseignement, recherche et soins) avec précision du nombre d'actes médicaux pendant l'année antérieure et le nombre de patients ayant choisi le candidat comme médecin traitant (uniquement pour les dossiers de professeur)

III – RECRUTEMENT DANS LES DISCIPLINES MEDICALES AUTRES QUE LA MEDECINE GENERALE

- annexe V : proposition de nomination d'un enseignant associé à compléter par la faculté
- annexe VI : candidature à une nomination en qualité d'enseignant associé à compléter par le candidat (2 pages maximum)
- avis de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier et Universitaire s'il s'agit d'une association à plein temps
- attestation de fonctions et copie de l'arrêté du dernier échelon détenu pour les praticiens hospitaliers
- justificatif d'activité professionnelle pour les autres